



C. SCIT 2484  
06

Le 3 mars 2000

Objet : Équipe d'experts du SCIT sur l'identification des documents de brevet

---

Madame,  
Monsieur,

À sa deuxième session, tenue en décembre 1999, le Groupe de travail du SCIT sur les normes et la documentation (SDWG) a convenu de constituer une équipe d'experts afin de déterminer l'ampleur du problème qui consiste à prévoir un moyen d'identification univoque des documents de brevet et les mesures qu'il convient de prendre pour y remédier. Le SDWG a demandé à l'équipe d'experts de s'intéresser en particulier

- à la meilleure façon de citer et de rechercher des documents de brevet;
- aux conséquences possibles en ce qui concerne la publication, le stockage et la recherche des documents de brevet et
- aux normes de l'OMPI qui, le cas échéant, devraient être modifiées ou créées.

(Voir les paragraphes 29 à 33 du document SCIT/WG/2/12 Prov.)

Comme convenu par le SDWG, l'équipe d'experts fera rapport au groupe de travail sur les résultats de ses travaux, et les nouvelles mesures à prendre au titre de la tâche n° 22 du programme de travail du SCIT pour l'exercice biennal 2000-2001 (tâche n° 39 du programme de travail en 1998-99) seront fondées sur ces résultats.

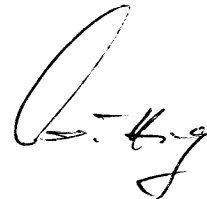
Conformément à la décision susmentionnée du SDWG, le Bureau international invite les offices qui souhaitent participer activement aux délibérations à désigner un représentant au sein de l'équipe d'experts

/...

susmentionnée. Il recommande que les membres de cette équipe soient des spécialistes des offices de propriété industrielle, qui aient une expérience appropriée en matière d'élaboration de normes de l'OMPI et puissent contribuer activement aux travaux à accomplir. Les membres de l'équipe seront appelés à s'occuper de cette tâche au cours de la période allant de mars à septembre de cette année, par courrier électronique et en langue anglaise.

Je vous saurais gré de faire parvenir au Bureau international, avant le 27 mars 2000, votre réponse ainsi que les indications relatives à l'expert que vous aurez désigné (nom, qualité et adresse électronique), à l'adresse *scit.mail@wipo.int*, en indiquant le numéro de la présente circulaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



K.-P. Wittig  
Directeur adjoint  
Service d'information interoffices